

Règlement pour l'octroi de crédits pour un séjour de recherche à l'étranger destinés aux chercheurs de l'ULB porteurs d'un doctorat (hors corps académique)

Objet :

Ce financement vise à l'internationalisation de l'ULB dans son ensemble. Celle-ci passe par le développement et le renforcement de partenariats scientifiques notamment grâce à la mobilité des membres de la communauté universitaire. Ce crédit participe au financement de **séjours de moyenne durée (minimum 2 mois - maximum 6 mois), au sein d'une université étrangère, pour des chercheurs de l'ULB (porteurs d'un doctorat, hors corps académique).**

Attention : ce crédit n'est pas destiné à financer un postdoctorat à l'étranger mais bien de permettre à de jeunes chercheurs en postdoctorat à l'ULB d'effectuer des séjours à l'étranger pour approfondir leur recherche

Conditions d'éligibilité :

- Le bénéficiaire du crédit ne peut être membre du corps académique ou avoir un mandat définitif au FNRS ;
- Le chercheur doit être sur contrat à l'ULB depuis minimum un an et, au moins, jusqu'à la fin du séjour concerné par cette demande ;
- Le chercheur ne peut pas cumuler ce crédit avec un crédit d'impulsion de la Commission de classement des crédits internationaux (CCCI).

Les crédits seront attribués sur base des éléments suivants :

- Les **critères de qualité** : qualité du **chercheur** (CV) et de **la demande** (projet montrant bien l'intérêt et l'importance des retombées pour la recherche et/ou l'enseignement) ;
- La **pertinence** de la destination par rapport à la **thématique** de recherche ;
- **L'impact de la mobilité** pour la dynamique de la collaboration entre l'ULB et le partenaire ;

Par ailleurs, le fait de postuler à d'autres sources de financement (FNRS, bourses étrangères etc.) est considéré comme un élément positif.

Montant maximum : 3.000 € maximum pour un séjour dans un pays de l'Union européenne et 4.000 € maximum pour un séjour dans un pays hors Union européenne.

Cette aide couvre les frais de voyage et de logement sur base de pièces justificatives originales.

Date d'introduction des demandes au Service International et procédure :

Les candidatures doivent être envoyées, pour le **1^{er} février / 23 août**, sur le formulaire ad hoc au **Service international** : chantal.ertveld@ulb.be ET au **décanat de votre faculté**.

Dans un premier temps, le formulaire doit être complété en ligne. Dans un deuxième temps, il doit être envoyé signé, par mail, en version PDF, accompagné des documents suivants (dans un seul fichier) :

- le formulaire d'avis du chef de service complété en ligne **et signé** ;
- la lettre d'accueil de l'université étrangère ;
- le CV du demandeur (modèle ULB avec publications extraites de Di-Fusion).

Nous attirons votre attention sur le fait que votre candidature sera évaluée par des spécialistes de l'internationalisation autant que par des spécialistes du domaine. Les autorités de votre faculté assureront un premier classement des demandes.

Lien vers les formulaires :

- à compléter par le demandeur : [Formulaire de candidature](#)
- à compléter par le chef de service : [Avis du chef de service \(ou du promoteur\)](#)